

COMMUNE DE LA CELLE (CHER)

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL - SEANCE DU 08 AOÛT 2022

Conformément aux articles L 2121-07 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Le conseil municipal, légalement convoqué le 1^{er} août 2022, s'est réuni en séance ordinaire le huit août deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente minutes en Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe AUZON, maire.

Nombre de membres en exercice : 11 – présents : 07 - nombre de votants : 07

Etaient présents : Philippe AUZON, Agnès CHANTRIER, Bernard RONDELET, Serge BREVET, Marinette BERGER, Gwennaëlle LE CLECH, Mathilde THEVENET.

Etaient absents excusés : Nadine DELCAMBRE, Clément TOUZET, Guy CHANTEMILANT, Jennifer BRUYÈRE.

Secrétaire de séance : Agnès CHANTRIER

Convocation du 1^{er} août 2022, notifiée et publiée par affichage le 1^{er} août 2022

La séance a été publique. – Fin de la séance à 20 heures 50

Approbation du compte rendu de la séance du 07 juin 2022

ORDRE DU JOUR :

- CCCF – rapport de la CLETC
- D.M.B.-participations intercommunales syndicats
- Demande de subvention de l'association municipale
- Convention avec un cabinet vétérinaire pour la stérilisation des chats errants
- Gestion de la salle « La R 'mise » et tarifs
- Départs et attributions des logements communaux
- Effacement des réseaux ORANGE
- Courriers divers - Questions diverses

DCM 2022-017 - CCCF – rapport de la CLETC

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal le rapport de l'installation de la Commission d'Évaluation des Charges Transférées (CLETC) du 15 juin 2022 transmis par la Communauté de Communes Cœur de France ainsi que le règlement intérieur de la CLETC

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le rapport présenté ainsi que le règlement intérieur de la CLETC.

DCM 2022-018 - D.M.B.-participations intercommunales syndicats

Monsieur le maire fait part au conseil municipal que les estimations des participations intercommunales des EPCI ont été sous-estimées et qu'il y a lieu de les régulariser comme suit :

Syndicat Intercommunal de Construction et Gestion des Collèges de Saint-Amand-Montrond :

-participation prévue au Budget primitif 2022 : 2 600.00 €,

-participation votée et émise par le Syndicat : 2 952,90 €

Syndicat Mixte du Pays Berry Saint-Amandois :

-participation prévue au Budget primitif 2022 : 2 200.00 €,

-participation votée et émise par le Syndicat : 2 240,00 €

Le Conseil Municipal, après exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents,

- Réajuste et fixe le montant des participations intercommunales comme suit :

-Syndicat Intercommunal de Construction et Gestion des Collèges de Saint-Amand-Montrond : 2 953 €

-Syndicat Mixte du Pays Berry Saint-Amandois : 2240 €

- Vote la décision modificative au budget ci-après :

Section de Fonctionnement :

Article 615221 : - 500,00 €

Article 65568 : +500,00 €

COMMUNE DE LA CELLE (CHER)

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2022-019 - Demande de subvention de l'association municipale

Dans le cadre de l'attribution des subventions dont le montant total a été voté par délibération 2022-008 du 31 mars 2022,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents l'attribution d'une subvention à l'Association Municipale de LA CELLE d'un montant de 1 000 €

DCM 2022-020 Gestion de la salle « La R'mise » et tarifs

Le conseil municipal décide de réviser les tarifs de location de la salle communale « La R'mise » à effet du 05 septembre 2022 comme suit :

Tarifs pour les personnes habitant à LA CELLE :

100 euros la journée

150 euros 2 journées

Tarifs pour les personnes n'habitant pas à LA CELLE :

200 euros la journée

260 euros 2 journées

La caution reste fixée à 300 €

Convention avec un cabinet vétérinaire pour la stérilisation des chats errants

Le dossier est en cours d'étude et la question sera débattue ultérieurement en présence de madame Jennifer BRUYÈRE, chargée du dossier.

DCM 2022-021 - Effacement réseaux orange

Monsieur le maire présente au conseil municipal un dossier d'effacement (enfouissement) des réseaux ORANGE dans le cadre de la programmation des travaux d'assainissement collectif.

Après exposé de Monsieur le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

- approuve l'ensemble des travaux d'enfouissement de réseaux ORANGE,
- accepte les conventions et devis proposés pour les diverses routes du village,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conduite de ces travaux, y compris les conventions et devis
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la gestion et le suivi de ce projet

DCM 2022-022 - Logements communaux 2 et 4 route de Bruère

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que les locataires du logement communal situé 2, route de Bruère à LA CELLE ont donné leur congé à effet du 1^{er} septembre 2022.

Monsieur le maire sera chargé de restituer la caution de 363,32 € sous réserve de l'état des lieux de sortie.

Monsieur le maire présente 3 dossiers de demandes de logement pour la reprise de cette habitation.

Après examen des pièces fournies par les demandeurs,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

décide d'attribuer ce logement à Madame Christelle LALOEUF dans les mêmes conditions que les locataires précédents à savoir :

-Le loyer mensuel est fixé à 370 €, révisable chaque année et indexé sur l'indice de référence des loyers (dernier IRL publié à la date d'entrée), payable à terme échu.

-Un mois de loyer sera demandé à titre de caution.

-Un état des lieux sera signé à la date d'entrée dans les lieux des nouveaux locataires ;

COMMUNE DE LA CELLE (CHER)

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

-Le logement étant vacant au 1^{er} septembre 2022, la future locataire fixera la date d'entrée dans les lieux, et au plus tard le 16 septembre 2022 (loyer proratisé au nombre de jours).

-**Un bail** sera établi et signé en mairie de LA CELLE.

-La locataire devra présenter chaque année et le jour d'entrée dans les lieux, un justificatif d'assurance locataire couvrant notamment le dégât des eaux.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les actes nécessaires concernant cette location.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le locataire du logement communal situé 4, route de Bruère à LA CELLE donnera également congé prochainement. Le logement ainsi libéré sera alors proposé au candidat retenu en deuxième position, à savoir : Mme Chantal ROMAN.

Signature ENS (Espaces Naturels Sensibles)

Monsieur le maire informe le conseil municipal que dans le cadre du schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles la signature du contrat départemental sera officialisée le jeudi 15 septembre 2022.

Monsieur le maire donne rendez-vous aux conseillers municipaux à 14 heures 30 en la Mairie de LA CELLE.

Après une visite sur site, et signature du contrat à 15 h 30 avec les différents partenaires, un vin d'honneur sera servi à la R'mise.

Chapelle de Saint-Sylvain

Suite à l'action en justice concernant la Chapelle de Saint-Sylvain, le conseil municipal est informé que l'ancien notaire Me Patrice TOURAINE fait appel du jugement rendu le 10/03/2022

Journées du patrimoine

Les journées du patrimoine auront lieu le 18 septembre prochain.

Manifestations prévues :

10 h à 17 h 30 : Visite du musée de la Pierre

17 h 30 : inauguration du musée de la Pierre

14 h à 17 h : Visite guidée de la commune (tarif 3 €)

F.P.I.C. 2022

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la fiche d'information relative à la répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales - FPIC 2022 - entre l'EPCI et ses communes membres, comportant les données nécessaires au calcul de la répartition de droit commun et au calcul des répartitions dérogatoires – La part revenant à la commune de LA CELLE est de 14 272 €

Fin de la Séance à 20 heures 50

Délibérations transmises par l'application ACTES au représentant de l'Etat le 12/08/2022 - publicité par affichage et publication sur papier effectuées le 12/08/2022 en application de la délibération 2022-015 du 07/06/2022

La secrétaire de séance

Le Maire

Agnès CHANTRIER

Philippe AUZON